



**L'IFSI de l'EPSAN est sensible à l'accueil et à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.**

**L'équipe pédagogique s'engage dans une démarche de réflexion et d'accompagnement.**

### Handicap : de quoi parle-t-on ?

Depuis 2015, la loi définit le handicap comme une limitation des capacités de l'individu dans un environnement donné : on parle de situation de handicap, durable ou temporaire. Il existe une grande variété de handicaps : déficience auditive, visuelle, intellectuelle ou handicap mental, psychique ou maladie mentale, maladies invalidantes, déficience motrice. 80% des situations ne sont pas immédiatement visibles.

Néanmoins, nous vous rappelons l'importance de réfléchir à la cohérence entre le projet professionnel retenu et le choix du parcours de formation avant l'entrée en formation, même si des réorientations sont toujours possibles en cours de parcours.

### Une accessibilité des locaux

- ☞ Places de stationnement dédiées
- ☞ Ascenseur
- ☞ Places dédiées dans les salles de cours, flexibilité des espaces envisageables

*Anticiper, c'est mettre toutes les chances de son côté pour réussir !*

### Je prépare mon entrée en formation

- Suis-je en situation de handicap ?
- Pourquoi en parler ?
- A qui ?
- Quelles sont mes contraintes et besoins ?
- Dois-je faire reconnaître ma situation de handicap ?

### Des ressources handicap

- ☞ Des organismes de formation adaptés  
IFSI-IFAS CRIP – 34173 Castelnuovo-Le-Lez  
[Patrice.thuaud@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:Patrice.thuaud@ugecam.assurance-maladie.fr)  
[Stephany.cayssiols@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:Stephany.cayssiols@ugecam.assurance-maladie.fr)

Objet du mail « entrée IFSI – nom prénom »  
04.67.33.18.07 / 04.67.63.75.15

IFAS ARFP Mulhouse – 7 bd des Nations –  
68093 Mulhouse  
[info@arfp.asso.fr](mailto:info@arfp.asso.fr)

- ☞ Des opérateurs spécialisés – experts  
ARS Grand Est – 03.83.39.79.63  
[grand-est.ars.santé.fr](http://grand-est.ars.santé.fr)  
MDPH Bas-Rhin – 08.00.74.79.00  
[accueil.mdp@bas-rhin.fr](mailto:accueil.mdp@bas-rhin.fr)

### J'entre en formation

- Ma reconnaissance administrative de handicap est-elle à jour ?
- Que doit savoir l'équipe pédagogique ?
- Les autres étudiants comprendront-ils ma situation ?
- Que dire lors de mes stages ?
- Quelles sont les adaptations et aménagements indispensables ?
- Comment faire ?



**Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter :**

**Brigitte GUGUMUS, référente handicap – 03.88.64.45.05 – [brigitte.gugumus@ch-epsan.fr](mailto:brigitte.gugumus@ch-epsan.fr)**

**Julie DUPATY, référente handicap – 03.88.64.45.02 – [julie.dupaty@ch-epsan.fr](mailto:julie.dupaty@ch-epsan.fr)**

